



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 6206

## Texte de la question

M. Léo Andy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'état très préoccupant du dispositif de santé mentale en Guadeloupe et, en particulier, du centre hospitalier spécialisé de Saint-Claude. Depuis plusieurs années, le retard structurel des équipements s'accroît. De nombreux postes médicaux et paramédicaux restent non pourvus, les conditions d'hospitalisation sont quasiment asilaires et contraires à la dignité. Afin d'assurer l'égalité d'accès aux soins des Guadeloupéens, il convient de remédier à cette situation inquiétante, voire dangereuse, notamment en créant des postes médicaux nécessaires, en débloquant les crédits d'investissements pour la rénovation des services hospitaliers et en proposant un calendrier de rééquilibrage de l'ensemble des personnels soignants. Il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'elle compte prendre dans ce sens.

## Texte de la réponse

L'agence régionale de l'hospitalisation de Guadeloupe s'attache tout particulièrement à améliorer la prise en charge des problèmes de santé mentale. L'élaboration du schéma régional d'organisation sanitaire en psychiatrie, garant de la mise en place d'un dispositif de soins cohérent et adapté aux besoins de la population, apparaît notamment comme une priorité. C'est pourquoi l'ARH a demandé à la mission nationale d'appui en santé mentale, chargée d'assister les services déconcentrés et les ARH dans le domaine de l'organisation des soins en psychiatrie, de faire, dans les meilleurs délais, un diagnostic des soins en psychiatrie, de faire, dans les meilleurs délais, un diagnostic de la situation et de proposer, en partenariat étroit avec tous les acteurs locaux, des actions à court et moyen termes pour permettre à la Guadeloupe de parvenir à un niveau de prise en charge satisfaisant. En outre, l'ARH a réservé une enveloppe financière pour la santé mentale dès l'exercice 1998. Les premières dotations budgétaires seront accordées au cours du second semestre, en fonction des orientations retenues suite aux travaux réalisés avec l'aide de la mission nationale. Cet effort se poursuivra sur plusieurs années, les transformations à mettre en oeuvre devant s'inscrire dans un programme pluriannuel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léo Andy](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6206

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 1997, page 4023

**Réponse publiée le :** 25 mai 1998, page 2875